

**ENVIE D'ANIMER
VOTRE QUARTIER ?**



**Le Fonds d'Initiatives Locales
donne vie à vos projets !**



FONDS D'INITIATIVES LOCALES

LE FIL CONDUCTEUR

Qu'est-ce que le FIL ?

Un outil pour :

- aider les habitants à s'impliquer dans leur lieu de vie.
- monter et financer un projet local ayant un intérêt collectif.

À qui s'adresse-t-il ?

Un groupe d'habitants ou une association locale.

Comment se connecter au FIL ?

Le groupe ou l'association d'habitants s'oriente vers la Mission territoriale ou une structure associative (Centre Social, MJC, Maison de l'Enfance...) de son quartier qui l'appuiera dans la constitution du dossier à présenter au service de la Ville chargé de la gestion du Fonds d'Initiatives Locales.

Le dossier comporte une présentation du projet, les objectifs poursuivis, le budget prévisionnel, le(s) nom(s), adresse(s) et numéro(s) de téléphone du ou des responsable(s) du projet.

Une fois le dossier jugé éligible, le groupe d'habitants est invité à venir présenter son initiative devant un comité d'attribution. Celui-ci a pour mission de valider ou non le projet qui sera ensuite délibéré en conseil municipal.

Qui compose le comité d'attribution ?

- Un élu d'arrondissement
- le délégué du Préfet
- le technicien qui a accompagné le projet
- le référent technique du FIL
- Un membre du conseil de quartier
- Un représentant de l'association de support

Quels sont les critères pour déposer une demande de subvention FIL ?

- Être porté par des habitants du quartier
- Avoir une dimension collective
- Permettre d'améliorer la vie dans le quartier
- Renforcer les liens entre les habitants, entre les citoyens et les associations

La subvention accordée s'élève à 1500 euros maximum. Elle doit être versée à une association loi 1901. Un collectif non constitué en association sera orienté vers une structure de support de son quartier.

Un bilan pour montrer les résultats sur le quartier.

Lorsque l'action aura finalement eu lieu, les acteurs du projet devront fournir un bilan décrivant ce qui a été réalisé et ce que cela a apporté à leur quartier !

Fonds d'Initiatives Locales – un dispositif de la Ville de Lyon cofinancé par l'État à destination des habitants des quartiers prioritaires.



L'ÉNERGIE D'UN QUARTIER CE SONT SES HABITANTS !



Chaque quartier est unique, avec son histoire, ses particularités et surtout ses habitants. Ils en sont l'âme et l'énergie.

Qu'y a-t-il de commun entre la mise en place d'un jardin partagé, l'organisation d'un forum local de discussion, la création d'un composteur collectif, la présentation d'une exposition photographique retraçant l'image que les habitants se font de leur quartier, l'organisation d'une sortie ou d'un voyage pour des personnes isolées ?

Toutes ces initiatives ont été **imaginées et réalisées** par les habitants d'un quartier. Elles sont nées de l'idée, de l'intuition, de l'envie d'individus ou de groupes qui se sont organisés pour les concrétiser.

Elles ont permis de **s'ouvrir aux autres** et de créer du lien entre habitants et entre générations, de stimuler des dynamiques de quartier, de développer la solidarité locale et de faire en sorte de **mieux vivre ensemble**.

Avec vos **voisins**, vos **amis**, votre **association**, vous avez un projet pour animer le quartier et besoin d'un financement pour le réaliser : le FIL peut vous aider à le concrétiser.





FIL

LE COUP DE POUCE

Le FIL, Fonds d'Initiatives Locales est un dispositif destiné aux habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Lyon (voir au dos) qui leur permet de passer d'une idée à la **réalisation d'un projet** ayant une utilité pour le quartier : rompre l'isolement, améliorer le cadre de vie, créer de la convivialité...

C'est un coup de pouce financier ponctuel pour une action de courte durée ou un projet en cours de démarrage. La subvention accordée peut atteindre **1 500 euros** maximum.

Pour **vous aider** dans vos démarches et constituer votre dossier de demande de subvention, adressez-vous aux Missions Territoriales de la Ville de Lyon (voir au dos) ou aux structures de proximité de votre quartier (MJC, Centres sociaux...).



N'HÉSITÉZ PAS À VOUS RENSEIGNER

Les Missions territoriales de la Ville de Lyon sont à votre disposition dans chaque quartier prioritaire pour répondre à vos questions et vous accompagner dans le montage de votre projet.

● **Quartiers Pentés de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire, Guillotière**

Contact : Mission Quartiers Anciens
26 Rue Verlet-Hanus - Lyon 3^e
04 72 10 35 80 ou 04 72 10 35 90

● **Cités sociales de Gerland**

Contact : Mission Gerland
181-203 avenue Jean-Jaurès - Lyon 7^e
04 37 65 39 10

● **Quartiers Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis, Moulin à Vent, Laënnec**

Contact : Mission entrée Est
170 avenue Général-Frère - Lyon 8^e
04 72 78 51 30

● **La Duchère**

Contact : Mission Lyon La Duchère
227 avenue du Plateau - Lyon 9^e
04 37 49 73 90

● **Quartiers Ménival, Jeunet, Sœur Janin (5^e arrondissement), Vaise, Vergoin (9^e arrondissement)**

Contact : Direction du Développement Territorial
04 26 99 65 74 ou 04 26 99 65 27

N'hésitez pas à vous adresser également aux structures de proximité de votre quartier (Centres sociaux, MJC...) qui sauront vous orienter dans vos démarches.